



2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 28 septembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° 62

Nombre de Conseillers :
en exercice : 22
présents : 15
votants : 21



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Grégory BENOIT a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX D'OFFICE – 2 AVENUE DES LILAS - REFACTURATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et 2212-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 concernant l'obligation d'ouvrir des opérations de compte de tiers pour tous les travaux effectués d'office par la Commune en lieu et place de tiers,

Considérant que le Maire se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune,

Considérant que la société SARL IBRATECH, située au 79 avenue de la Cour de France, 91260 JUVISY-SUR-ORGE, intervenant pour le compte d'un concessionnaire réseau fibre a roulé sur la trappe du compteur d'eau de la salle polyvalente Albert Marquet, sise au 2 avenue des Lilas, et l'a endommagé avec le poids du véhicule.

Considérant les mises en demeure adressées à la société SARL IBRATECH pour la réalisation des travaux de remise en état.

Considérant que la société SARL IBRATECH n'a pas répondu aux mises en demeure adressées par la commune de la Frette sur Seine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une opération pour un compte de tiers afin de réaliser les travaux et procéder au remplacement de la trappe du compteur d'eau situé en face du 2 avenue des Lilas pour le compte de la société SARL IBRATECH. De procéder à l'émission d'un titre de recette à l'encontre de la société SARL IBRATECH du montant des dépenses liées aux travaux de remise en état.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCEDE à la réalisation des travaux pour le compte de la société SARL IBRATECH

VALIDE l'émission d'un titre de recette du montant des travaux exécutés à l'encontre de la société SARL IBRATECH.



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Grégory BENOIT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 6.10.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 6.10.2023.